REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

vaulx en velin

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PRÉFECTURE DU RHÔNE
Reçu le 30 MARS 2016
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES 3

Séance du **24 mars 2016**

Compte rendu affiché le **31 mars 2016**

Date de convocation du Conseil municipal le **18 mars 2016**

Président : **Monsieur Pierre DUSSURGEY, Maire.**

Secrétaire élu : **Madame Nawelle CHHIB**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	41

Membres présents à la séance :

Pierre DUSSURGEY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Marie-Emmanuelle SYRE, Yvan MARGUE, Nadia LAKEHAL, David TOUNKARA, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEOUD, Armand MENZIKIAN, Josette PRALY, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Stéphane BERTIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Hélène GEOFFROY, Saïd YAHIAOUI, Philippe ZITTOUN, Nordine GASMI, Dorra HANNACHI, Nawelle CHHIB, Christiane PERRET-FEIBEL, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Matthieu FISCHER à Stéphane BERTIN, Muriel LECERF à Hélène GEOFFROY, Liliane BADIOU à Stéphane GOMEZ, Mourad BEN DRISS à Jean-Michel DIDION, Bernard GENIN à Philippe ZITTOUN, Sandra OLIVER à Nordine GASMI.

Membres absents excusés : **Morad AGGOUN, Patrick MANDOLINO**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER**

Objet :

16.03.0502
Attribution de bourses d'aide pour la formation d'animateurs et de directeurs

RAPPORT DE MADAME JACOB

Mesdames, Messieurs,

En parallèle d'un dispositif exceptionnel de formation des vacataires, liés à la réforme des rythmes scolaires, la Ville poursuit son effort de soutien annuel à la formation des animateurs et des directeurs de centres de loisirs.

En effet, l'action périscolaire municipale mobilise quelques 388 animateurs et référents employés par notre commune, sans compter les intervenants des structures culturelles municipales ou du service des sports. La Municipalité s'est engagée à attendre rapidement un niveau de 50 % d'animateurs diplômés, dans le cadre du Projets Educatif de territoire conclu avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale ainsi qu'avec la Caisse d'Allocation Familiale afin de pouvoir déclarer l'ensemble des centres périscolaires en Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).

A ce jour, 31 % des animateurs sont d'ores et déjà titulaires d'un BAFA contre 25 % pour l'année scolaire 2015/2016.

Ayant pris l'engagement d'assurer un encadrement de qualité dans tous les temps d'accueil de loisirs proposés par les différents services, nous souhaitons augmenter le nombre de jeunes formés au Brevet d'Aptitude aux Fonctions Animateurs (BAFA) et au Brevet d'Aptitude aux Fonction de Directeurs (BAFD) et augmenter le niveau de qualification pour l'ensemble de nos équipes d'animation. L'accompagnement des publics dans cette démarche de formation devrait, par ailleurs, permettre à la Ville de fidéliser les animateurs.

A cette fin, nous avons engagé un plan de formation ambitieux à l'intention de nos intervenants municipaux.

	Vacances Hivers 2015	Vacances printemps 2015	Vacances Eté 2015	Vacances automnes 2015	Total sur l'année
BAFA Base	32	32	15	31	110
BAFA Approfondissement		22	13	14	49
BAFD base			7		7
BAFD approfondissement	4 inscriptions individuelles sur l'année				

Dans la même dynamique et au vu des nouveaux besoins apparus dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, il nous est apparu important d'accompagner les jeunes Vaudais dans leur démarches de qualification en matière d'animation.

Pour l'année 2015, le Service Municipal Jeunesse a accompagné 23 jeunes dans l'obtention du base BAFA, 5 jeunes dans l'obtention du perfectionnement BAFA et 2 jeunes à l'obtention du BAFD soit un total de 31 jeunes sur l'année.

C'est pourquoi, je vous propose d'attribuer 40 bourses d'aide à la formation BAFA et BAFD à l'intention des jeunes Vaudais. Ces bourses concerneront les stages théoriques, d'approfondissements ou de qualifications. En contrepartie de ces bourses les jeunes s'engagent à effectuer prioritairement leurs stages pratiques au sein des services municipaux.

Cette action s'inscrit dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, qui nous lie à la Caisse d'Allocation familiale, cette dernière participant à hauteur de 50 % des engagées par la Ville.

Les crédits nécessaires à l'attribution des bourses soit 8 600 €, seront prévus au budget 2016.

Ces bourses seront versées aux organismes prestataires retenus pour dispenser les différentes étapes de formation et agrées par Jeunesse et Sport.

La présélection des candidats sera effectuée par deux animateurs du service Jeunesse au cours d'un entretien qui permettra d'évaluer la motivation et la capacité des postulants à s'investir dans l'animation.

Une commission composée de la conseillère déléguée à la jeunesse et de membres du service jeunesse, validera l'attribution de ces bourses.

En conséquence, je vous propose :

- D'approuver le présent rapport ;
- D'autoriser l'attribution des bourses ;
- De dire que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité.

- Approuve le présent rapport ;
- Autorise l'attribution des bourses ;
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2016.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

Monsieur le Maire,

MAIRIE de VAULX-EN-VELIN (Rhône)

Pierre DUSSURGEY

Tarif pour les bourses 2016

Bourses stages de Base BAFA

Session collective organisé par le Service Jeunesse		
Tarif moyen	**Bourse**	**Charge stagiaire**
420 €	**Couvre les frais pédagogiques 220 €**	**Transport et hébergement Environ 200 €**

Bourses stages d'approfondissement ou de qualification BAFA

Internat			Externat		
Tarif moyen	**Bourse**	**Charge stagiaire**	**Tarif moyen**	**Bourse**	**Charge stagiaire**
450/500 € **+ 500 €**	***** **180 €**	**220 €** **320 €**	**380 €**	***** **100 €**	**220 €**

Bonification additionnelle :

- Si le stage pratique du jeune n'a pas été rémunéré, une bonification de 50 € lui sera accordée (sur présentation d'une attestation).
- Si le stage de perfectionnement est effectué dans les 12 mois suivant la date d'entrée en formation de base, une bonification 30 € lui sera accordée.

  L'objectif est d'inciter le jeune à aller rapidement au bout de sa formation.

Bourse BAFD

Internat		
Tarif moyen	**Bourse**	**Charge stagiaire**
600 €	**260 €**	**340 €**